



Garantie

Chaises d'aisances Hygie Classic

La chaise d'aisances Hygie Classic est protégée par une garantie contre tous défauts de fabrication.

Cette garantie ne couvre pas les dommages dus aux accidents, l'emploi abusif ou l'usure normale.

Termes de la garantie

- Le châssis est garanti pour une période de cinq (5) ans, à partir de la date d'achat.
- Les pièces mobiles, composantes et accessoires : bras, roues, sabots (réceptacle de bras), cuvette, support à cuvette, siège et composantes d'assemblage, sont garantis pour une période de deux (2) ans à partir de la date d'achat.

Pour toute pièce comportant un défaut de fabrication, Hygie Canada fournira les pièces de remplacement qui seront des pièces d'origine, similaires ou équivalentes.

Jan. 2010